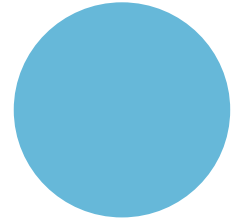




DES TERRES, DES PROJETS, LA VIE



**Le Parc du Sempin  
Chelles (77) et Montfermeil (93)**



**Requalifier des espaces  
dégradés en milieu périurbain :  
La transformation de l'ancienne  
carrière du Sempin en parc  
naturel**



## DES ESPACES NATURELS PÉRIURBAINS DÉGRADÉS

En 2012, la SAFER de l'Île-de-France a acquis auprès du groupe Saint-Gobain un ensemble foncier de 120 ha, situé à l'intersection des communes de Chelles, Gagny et Montfermeil, en limite des départements de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis.



Localisation du site en Île-de-France

Regroupés sur deux collines - le Mont Guichet et le Sempin - ces terrains constituent, avec le Fort de Chelles, les derniers grands espaces ouverts de l'agglomération et un maillon important de la ceinture verte de l'Est Parisien.

Pendant plus d'un siècle, le gypse a été extrait de leur sous-sol, en galeries souterraines ou en carrières.

Si cette activité les a protégés de l'urbanisation, elle les a aussi fortement dégradés et fragilisés.

Au terme de son exploitation, la carrière du Sempin a été abandonnée sans avoir été suffisamment stabilisée, et donc interdite au public. Des déchets de toutes sortes y ont été déposés et des espèces invasives, comme la Renouée du Japon, ont déséquilibré sa biodiversité d'origine.

A proximité immédiate, le parc Jean-Pierre Jousseaume qui venait d'être réaménagé par la municipalité de Montfermeil, a dû être fermé au public peu de temps après sa réouverture. L'instabilité d'une galerie souterraine avait provoqué un effondrement de terrain (fontis).

Il devenait urgent d'engager une vaste opération de sécurisation de ce secteur sinistré, ainsi que sa restauration écologique avant de le rendre accessible aux habitants des communes limitrophes.

## UN PROJET AMBITIEUX DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE

Dès le départ, la maîtrise des terrains libérés par l'industrie extractive a été considérée comme une occasion unique de restaurer, réaménager ce secteur périurbain, en grande partie dégradé, dont la vocation naturelle devait être réaffirmée, au bénéfice des collectivités locales et de leurs habitants.

Ce projet d'intérêt général illustre de façon exemplaire la complémentarité que peuvent avoir plusieurs politiques publiques (concernant les domaines des transports, de l'environnement, de l'agriculture...) qui s'exercent sur un même territoire et celle des acteurs publics et privés (services de l'Etat, collectivités locales, AEV, ECT, SAFER...) qui sont chargés de leur mise en œuvre.

Sans cette coopération, une telle dynamique de réaménagement, dans un secteur périurbain aussi contraint, n'aurait pas pu être engagée. Elle vise essentiellement trois sites :

### Le Mont Guichet

Dès 2014, la SAFER a cédé à l'Agence des Espaces Verts, le Mont Guichet et ses 77 ha pour conduire leur restauration environnementale et accueillir des installations agricoles. La transformation du site est déjà visible : sur le coteau sud-est, les friches ont laissé place à une exploitation maraîchère biologique, à un vignoble et à un élevage pratiquant l'éco-pâturage. Des aménagements dans la partie boisée permettent aux promeneurs de découvrir une faune riche et abondante. A noter que cette acquisition est venue étoffer les propriétés voisines de la Région Île-de-France, à Brou et Pomponne.

### Le parc Jean-Pierre Jousseaume

Des injections ont permis de sécuriser les vides laissés par l'ancienne carrière, prévenir de nouveaux fontis et combler ceux qui sont apparus dernièrement. Ces travaux ont été réalisés à partir de 2019 et le parc a pu réouvrir au public en toute sécurité dès le mois de juillet 2020.

### Le Sempin

La sécurisation et la restauration de la colline du Sempin (23 ha) représentent un chantier technique de grande ampleur conçu et engagé dans le cadre du partenariat entre la SAFER et ECT prévoyant notamment une réutilisation et une valorisation des terres excavées lors du percement de la ligne 16 du *Grand Paris Express (GPE)*. Deux conventions complètent ce cadre contractuel : avec la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne et avec la Société du Grand Paris.



Situation du site

## ORGANISATION DU CHANTIER :

- 1 **FUTUR PARC NATUREL PAYSAGER** : sécurisation et réhabilitation sont réalisées avec l'apport de terres excavées, pour moitié des terres en circuit court du GPE tout proche, et pour moitié des terres de chantiers urbains de l'est francilien, acheminées par la route via un tracé sans impact pour les habitations.
- 2 **TRACÉ DU GRAND PARIS EXPRESS** : le tunnelier creuse pour réaliser le tracé du lot 2 de la ligne 16.
- 3 **BANDE CONVOYEUSE** : une bande transporteuse de 800m de long acheminera les matériaux depuis la sortie du tunnelier jusqu'au Sempin.

Les terres produites par le tunnelier fournissent les matériaux nécessaires au comblement des parties effondrées de cet ancien lieu d'extraction. Leur accueil finance le remodelage du relief et l'implantation d'un parc naturel. Ce dernier sera ensuite cédé à la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne.

Grâce à une bande convoyeuse l'empreinte carbone du transport des terres excavées sera réduite.

La conception du projet de renaturation est due aux travaux conjoints d'une paysagiste, Agnès Marin, et du bureau d'étude BIOTOPE, proposant une gestion différenciée de la biodiversité du site. Commencés en 2019, les travaux seront achevés fin 2024.

Différentes mesures environnementales sont prévues pour préserver les milieux écologiques sur l'ensemble de la colline, pérenniser les habitats naturels et favoriser le développement de la faune et de la flore.

Un plan de gestion est en cours d'élaboration en concertation avec les organismes et les associations locales.

Pendant une durée de 10 ans à compter de la fin du chantier, un suivi écologique permettra de juger de l'efficacité des mesures mises en œuvre en faveur de la biodiversité.

## Sur la colline du Sempin réaménagée, les promeneurs auront accès à 7 espaces remarquables :



- 1 5 ha de prairies récréatives et 10 ha de milieux naturels ouverts, parmi lesquels des pelouses sèches, telles qu'on les rencontre naturellement sur le site, offrant un lieu d'accueil pour les insectes et les oiseaux.
- 2 Promenades et belvédères offrant une large vue sur l'agglomération de Chelles.
- 3 Un jardin-verger
- 4 Une clairière
- 5 Le parc Jean-Pierre Jousseaume réouvert au public
- 6 Zone naturelle (ZNIEFF) gérée par l'association ANCA et préservée dans le cadre du projet.
- 7 Zones reboisées (8 ha sur le pourtour du parc)
- 8 Création de zones de quiétudes spécifiques à la faune et la flore locales



Au terme de ce réaménagement, les habitants de l'agglomération bénéficieront d'un accès non seulement à un nouveau réseau de transport mais aussi à un ensemble d'espaces ouverts, agricoles et naturels, restaurés, situés en bordure d'agglomération, participant ainsi à une requalification environnementale du territoire.

## LE PROJET EN CHIFFRES

**2019**

Date de démarrage du chantier

**2024**

Date d'ouverture au public

**5 ans**

Durée des travaux

**10 ans**

Durée du suivi écologique

SUR LE PLAN ÉCOLOGIQUE

Restauration de **10 ha**  
de milieux ouverts  
dont **6 ha** de  
pelouses sèches

Création de  
**1400 m<sup>2</sup>** de  
zones humides

Plantation de **8 ha**  
d'espaces  
et lisières boisés



19 rue d'Anjou - 75008 PARIS  
Standard : 01 42 65 28 42  
Fax : 01 42 65 08 50  
safer@safer-idf.com  
[www.saferidf.fr](http://www.saferidf.fr)

### Maitre d'ouvrage du projet

La Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) est un opérateur foncier assurant une mission de service public d'aménagement du territoire rural et périurbain en région Ile-de-France. La SAFER de l'Île-de-France est une société anonyme sans but lucratif placée sous la double tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, et du ministère des Finances ; **elle a pour missions le maintien et le développement de l'agriculture, la protection de l'environnement, le développement local en lien avec les collectivités locales et la transparence du marché foncier.**



D401 - Route du Mesnil-Amelot  
77230 Villeneuve-sous-Dammartin  
Standard : 01 60 54 57 40  
contact@groupe-ect.com  
[www.groupe-ect.com](http://www.groupe-ect.com)

### ECT s'inscrit dans la dynamique d'une économie circulaire de la réutilisation des terres excavées des chantiers d'Île-de-France.

Notre pôle « **Environnement et terres inertes** » identifie les filières de traitement et organise la traçabilité des matériaux, alors que le Pôle « **Développement et Aménagement** » dialogue avec les Collectivités et les Aménageurs pour concevoir des projets de réemploi de ces terres inertes, projets concertés et porteurs de biodiversité.